

TIMOR ORIENTAL

Pour que les victimes obtiennent réparation, les Nations unies doivent donner suite sans délai au rapport de la Commission d'enquête internationale sur le Timor oriental

Index AI : ASA 57/02/00

New York – « Les Nations unies doivent mettre en œuvre sans délai les recommandations formulées par leur propre Commission d'enquête internationale, qui a demandé la création d'un mécanisme international chargé de mener des investigations sur les violations flagrantes des droits humains commises au Timor oriental et d'en juger les responsables présumés », a déclaré ce jour (lundi 31 janvier 2000) Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains a salué les recommandations de la Commission d'enquête internationale sur le Timor oriental, qui ont été officiellement rendues publiques aujourd'hui. La Commission a en effet engagé les Nations unies à mettre sur pied deux instances : un organe international et indépendant chargé des enquêtes et des poursuites, ainsi qu'un tribunal international appelé à juger les personnes mises en cause par les enquêteurs.

« Il s'agit là d'un pas en avant – qui aurait dû être accompli voilà bien longtemps – dans le combat mené pour que les victimes est-timoraises obtiennent justice », a souligné Amnesty International.

L'Organisation a exhorté la communauté internationale à fournir le soutien politique et financier nécessaire pour garantir une mise en œuvre rapide et efficace des recommandations de la Commission.

« Voilà maintenant plus de quatre mois que le Timor oriental a été ravagé et que sa population a été contrainte de fuir. Chaque jour sont recueillies de nouvelles preuves des homicides, des viols, des déplacements forcés de population et des autres crimes qui ont eu lieu à ce moment-là. Pourtant, les responsables de ces agissements sont toujours en liberté et rien ne les empêche de répéter ailleurs ces atrocités, a fait observer l'organisation de défense des droits humains.

« Il est donc impératif de mener de toute urgence des investigations permettant de faire toute la lumière sur ces événements, et de déterminer les responsabilités pénales individuelles de tous ceux qui se sont rendus coupables de violations des droits humains, a ajouté Amnesty International.

« L'organe international et indépendant chargé des enquêtes et des poursuites, dont la création a été proposée, doit comprendre en son sein des spécialistes en matière d'enquêtes criminelles, des médecins légistes, des experts en

ballistique, ainsi que des spécialistes des violences liées au sexe de la victime et des spécialistes des questions relatives aux enfants. Il doit en outre bénéficier des moyens logistiques, des ressources financières et du soutien politique nécessaires pour accomplir sa mission sous les auspices de l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO), a fait valoir l'organisation de défense des droits humains.

« Une fois que les enquêteurs auront réuni assez d'éléments matériels et de témoignages pour engager des poursuites judiciaires, les Nations unies devront instaurer un tribunal international chargé de juger les responsables présumés de crimes », a poursuivi Amnesty International.

Tout en saluant la détermination des enquêteurs indonésiens chargés d'établir les responsabilités des auteurs présumés des violations des droits humains commises au Timor oriental, Amnesty International a appelé Djakarta à coopérer avec les enquêteurs internationaux.

« En participant à une procédure internationale destinée à traduire en justice les responsables présumés, l'Indonésie renforcera ses nouvelles institutions démocratiques, encore fragiles, et montrera au monde qu'elle est fermement décidée à tirer un trait sur son passé empreint d'autoritarisme.

« Les efforts déployés par le gouvernement indonésien et par la communauté internationale pour faire la lumière sur les crimes commis au Timor oriental ne doivent pas être considérés comme s'excluant les uns les autres, mais comme des initiatives complémentaires se renforçant mutuellement, a fait observer Amnesty International.

« Outre la population du Timor oriental, plusieurs milliers de personnes ont été victimes, dans un passé plus ou moins récent, d'homicides, de "disparitions", de torture et d'arrestations arbitraires en Aceh, en Irian Jaya et ailleurs dans l'archipel indonésien, a rappelé l'organisation de défense des droits humains.

« Leur soif de justice ne doit pas être oubliée par l'Indonésie. Pour garantir, à long terme, la paix, la stabilité et le développement du pays, le nouveau gouvernement indonésien doit prendre des mesures immédiates visant à améliorer la situation des droits humains, et veiller à ce que tous les responsables présumés

d'atteintes aux droits humains soient tenus de répondre de leurs actes », a conclu Amnesty International.

Informations générales

Après avoir voté à une écrasante majorité en faveur de l'indépendance de leur territoire, les habitants du Timor oriental ont été victimes d'une campagne de violences menée par des milices favorables à Djakarta et par les forces de sécurité indonésiennes. À la suite de ces événements, la Commission des droits de l'homme des Nations unies, réunie en session extraordinaire, a adopté le 27 septembre une résolution demandant au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) d'établir une Commission d'enquête internationale sur le Timor oriental. Son rôle consiste à recueillir et à compiler des renseignements sur les violations des droits humains et les actes susceptibles de constituer des violations du droit international humanitaire pouvant avoir été commis au Timor oriental.

Avec un certain retard, les cinq membres de la Commission ont pu se rendre au Timor oriental et à Djakarta, du 25 novembre au 8 décembre 1999. Ils ont soumis leur rapport au secrétaire général

des Nations unies quelques semaines plus tard. Ce document a été rendu public aujourd'hui.

Un organe d'investigation a également été mis sur pied, en septembre 1999, par la *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia (Komnas HAM)* (Commission nationale indonésienne des droits humains). Cet organe, baptisé Commission d'enquête sur les violations des droits humains au Timor oriental (KPP-HAM), a lui aussi présenté son rapport et ses recommandations au gouvernement indonésien ce jour même. Il a apparemment demandé que 33 personnes, dont six généraux, fassent l'objet d'investigations complémentaires diligentées par le procureur général Marzuki Darusman, pour leur participation présumée aux violences généralisées dont le Timor oriental a été le théâtre. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 / 44 171 413 5729, ou au 44 378 472 119 après les heures de bureau. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).